

INFORMATIONS CONCERNANT LES EMOLUMENTS DES PERMIS DE CONSTRUIRE

EXEMPLE
POUR UNE MAISON FAMILIALE DE FR. 500'000.--

EMOLUMENTS COMMUNAUX

■ Permis de construire		fr.	750.-
■ Séance de conciliation	par séance	fr.	180.-
■ 6 visites (contrôle des gabarits, police du feu, PC, etc.)	25.- par séance	fr.	150.-
■ Port (courrier, recommandée, acte judiciaire, etc.)		fr.	35.- env.
■ Dossier et formulaires de permis, divers		fr.	20.- env.
■ Services industriels		fr.	54.-
■ Attestation de conformité de la cheminée de salon/poêle/conduit de fumée		fr.	64.-

EMOLUMENTS CANTONAUX (émoluments fixés par les services cantonaux)

■ Service des transports et de l'énergie (TEN)		fr.	200.- env.
■ Prescriptions incendie (ECA-Jura) ou inspecteur du feu		fr.	200.- env.
■ Office de l'environnement (ENV)		fr.	240.- env.
■ Protection civile (facturé directement par l'Office cantonal)			

TAXES COMMUNALES

Services industriels de la ville de Delémont (SID) :

■ Eau potable :	Raccordement	Sur offre des SID (032 421 92 00)
■ Electricité :	Raccordement MT / BT	Sur offre des SID (032 421 92 00)
Voir les « Directives d'application pour le raccordement aux réseaux MT et BT » sous : http://www.delemont.ch		
■ Gaz :	Raccordement	sur offre de Regiogaz (032 / 423.15.77)

Service financier :

■ Avis de construction	Journal officiel	fr. env. 200.-
------------------------	------------------	----------------

Service de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics de la ville de Delémont (UETP) :

■ Eaux usées :		
	Emolument unique STEP	5 % de la valeur officielle
	Emolument unique de canalisation	3 % de la valeur officielle

NB : Les montants ne sont pas exhaustifs et sont donnés à titre indicatif, sous réserve des réglementations cantonale et communale